

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Jules Simon
Vannes (56 Morbihan)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0560050A_RNPP

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Jules Simon
Vannes (56 Morbihan)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0560050A_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Marjorie LELIEVRE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège Jules Simon (ETS 0560050A) est situé au 24, place Maurice Marchais à Vannes dans le département du Morbihan (56), à proximité immédiate de l'hôtel de ville et au nord du port de plaisance. Cet établissement accueille 650 élèves âgés de 10 à 15 ans.

Le collège, propriété du Conseil Général de Lorient et de la ville de Vannes, s'étend sur une surface d'environ 14 135 m² et comprend :

- Cinq bâtiments :
 - Le bâtiment principal comprenant des niveaux semi-enterrés (important dénivelé au droit de l'ETS) et composé d'une partie centrale, d'une aile ouest et d'une aile est. Les salles de classe des élèves sont localisées à tous les étages et les logements de fonction sont localisés au rez-de-chaussée haut et aux étages supérieurs. L'extrémité nord de l'aile est comprend un niveau de sous-sol abritant la chaufferie ;
 - Le bâtiment de la technologie de plain-pied, situé au nord de l'ETS accueille des salles de classe ;
 - Le bâtiment Paul Bert de plain-pied sur 2 niveaux situé au sud-ouest de l'ETS, accueille des salles de classe ;
 - Le bâtiment du self situé à l'est de l'ETS sur 3 niveaux dont 2 semi-enterrés ;
 - La loge d'accueil située au sud à l'entrée publique de l'ETS. Ce bâtiment comprend 2 niveaux, dont 1 semi-enterrés.
- Des espaces extérieurs constitués de :
 - La cour haute constituée d'enrobé en bon état, de sols non recouverts et de zones enherbées, utilisée pour la récréation et l'entrée des élèves et des visiteurs dans l'établissement ;
 - La cour basse constituée de zones enherbées et d'enrobé en bon état, utilisée pour la récréation ;

- La cour Paul Bert constituée de sols enherbé et de terre battue d'apport (aménagement réalisé en 2010), utilisée pour les récréations ;
- Le parking utilisé pour le stationnement des véhicules et l'entrée du personnel dans l'ETS, constitué d'enrobés en très bon état (aménagement en 2011) et de zones enherbées.

Au total 650 élèves sont présents et 6 logements de fonction sont constatés sur l'ETS.

Aucun indice de pollution n'a été constaté lors de la visite. Certains revêtements de sol de l'ETS sont dans un état vétuste notamment dans certains couloirs et les salles de stockage de matériels (lieux non utilisés par les élèves).

Résultats des études historiques et documentaires

Ce collège a été construit en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (BRE5602938), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que les bâtiments du collège ont été construits en 1896 sur le site du premier collège de Vannes créé en 1577.

La parcelle voisine du collège a accueilli, à partir de 1924, un garage de stationnement et une station-service (site BASIAS BRE5602938) où trois réservoirs souterrains d'une capacité total de 7 000 l d'essence étaient présents.

Dix anciens sites BASIAS ont été recensés à moins de 100 m autour du collège (garages, stations-service, fabrique d'eau de Javel et de savon, teinturerie, imprimerie, pneumatiques). Parmi eux, deux sont localisés à proximité immédiate de l'ETS :

- le site BRE5608191 correspondant à une activité de station-service/garage situé à 12 m à l'est de l'ETS ;
- le site BRE5602842 correspondant à un ancien garage, atelier de soudure et de mécanique situé à 19 m des lieux de l'ETS.

D'autre part, une ancienne station-service Shell (non recensée dans la base de données BASIAS) a également été identifiée. Elle est située à 20 m à l'ouest des limites de l'ETS et a été exploitée entre 1963 et 2006. Les diagnostics réalisés au droit de l'ancienne station-service ont mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures et BTEX.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique la présence d'une nappe superficielle au sein des arènes granitiques au droit de l'établissement. Des incertitudes subsistent concernant la profondeur de cette nappe. Néanmoins, un puits (dont la coupe technique n'est pas connue) est présent sur l'ETS : de l'eau a été observée à 1,5 de profondeur. L'écoulement naturel de cette nappe est influencé par la topographie et par conséquent orienté vers le nord-est.

Sont donc retenus comme ayant une influence sur la qualité des milieux au droit du collège, du fait de leur position en amont hydraulique supposé :

- l'ancienne station-service/garage (BASIAS BRE5602938), ayant motivé le diagnostic située en contiguïté et en amont hydraulique du collège
- un ancien garage/station-service (BASIAS BRE5603002 et BRE5608208), situé à 40 m à l'ouest des limites de l'ETS (en amont hydraulique).
- l'ancienne station-service Shell (non recensée dans la base de données BASIAS), située à 20 m à l'ouest (en amont hydraulique) des limites de l'ETS.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège avec logements de fonction, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des anciennes activités exercées en contiguïté de l'ETS (station-service/garage BASIAS BRE5602938) à proximité (station-service/garage BRE5608191 et garage BRE5602842) et dans ses alentours en amont hydraulique de l'ETS (stations-service Shell et stations-service/garages BRE5603002 et BRE5608208) :

En effet, la présence de ces sites ne permet pas de conclure quant à l'absence d'influence sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du collège via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion d'eau potable :
Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des anciens site BASIAS ou de l'ancienne station-service SHELL ; la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est donc pas retenue.
- l'ingestion de sols par les enfants des logements :
Aucune activité génératrice de poussières ou de fumées n'a été recensée à proximité du collège. La possibilité d'une dégradation de la qualité des sols superficiels par les différentes activités situées à proximité du collège (non superposées) n'est donc pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que le **collège public Jules Simon (n°0560050A) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous la dalle des bâtiments situés au plus proche des activités recensées aux alentours de l'ETS,

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1
Collège Jules Simon – Région Bretagne, Département du Morbihan, Vannes (56)
Note de Première Phase (NPP) N° 0560050A_RNPP*

c'est-à-dire le bâtiment Paul Bert, l'aile ouest et l'aile est du bâtiment principal.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».